un motif pour fabriquer le Bhâgavata, ouvrage qui fait autorité parmi les sectateurs de Vichņu, dans quel sens l'entend-il? Veut-il dire que c'est parce qu'il y aurait, de la part de Vyâsa, impossibilité de donner des richesses [au faussaire], ou bien entend-il que c'est parce que l'auteur du livre n'en désire pas? Ce ne peut être dans le premier sens, car il n'est pas permis de prétendre que le bienheureux Vyâsa, qui est la propre forme de Nârâyaṇa lui-même, et qui est capable d'accorder à l'homme les quatre objets de ses désirs, ne le soit pas de donner des richesses ou d'autres biens qui ressemblent à l'herbe [vile]. Ce ne peut être dans le second sens, car vous avez admis vous-même le désir des richesses comme un mobile dans l'auteur qui a mis un de ses ouvrages sous le nom de Hêmâdri. C'est pourquoi je prétends que c'est le désir des richesses qui a été pour Vôpadêva, l'auteur du Bhâgavata, le motif qui lui a fait inscrire sur son ouvrage le nom de Vyâsa.

Quand on dit: « Ce ne peut être non plus l'excès de l'affection, » cela n'est pas plus fondé; car, lorsqu'après avoir composé un ouvrage qui lui a coûté beaucoup de peine, un auteur, supprimant son propre nom, y inscrit celui d'un autre, il se trouve avoir naturellement atteint l'objet de son désir, qui est de mériter l'affection de celui dont il emprunte le nom. Mais si l'on répond que ce qui décide un auteur à prendre un nom étranger, c'est au contraire l'excès de l'affection qu'il ressent lui-même pour la personne étrangère, nous répondrons à notre tour qu'il n'y a pas d'obligation qui n'ait pour objet l'affection [de celui pour qui on se l'impose]; aussi voit-on d'ordinaire qu'un auteur n'inscrit sur son ouvrage un nom étranger que quand il désire l'affection de la personne dont il emprunte le nom. C'est pourquoi je prétends que, dans le cas qui nous occupe, c'est positivement

l'excès de l'affection qui a été le motif [de Vôpadêva].

Voici encore un autre motif. C'est sans contredit un désir naturel à tout auteur que d'inscrire sur son livre un nom de sage qui, en donnant à ce livre le caractère de l'inspiration, le distingue de la foule des ouvrages avoués par leurs auteurs (1). Or cet avantage n'existe plus pour un écrivain, du moment qu'il inscrit son propre nom sur son ouvrage. De là il s'ensuit qu'un auteur a pu prendre le nom de Vyâsa.

Mais dire: « Nous ne pouvons donner notre assentiment à une assertion

Le texte, ou peut-être seulement la copie que j'en ai faite, est ici manifestement vraisemblable.